

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 07/09/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	26	3	29	0
LB/TD N° 2026/73	REMPLACEMENT DU RÉPRESENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION « PETITES CITÉS DE CARACTÈRE CENTRE VAL DE LOIRE » (PCC CVL)				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique BROSSIER, Alexandra DUFAU, Cyrille ANDRIEU-LACU, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Sandrine CLOTEAUX, Lydie DALIGAUX, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Robert STECK, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Armelle THÉRON-CAPLAIN

Représentés :

- Ozan ERGIN, pouvoir à Gildas SERVIERES
- Cendrine CHEGUI, pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, pouvoir à Julien RICHER
- Stéphane LEMOINE, pouvoir à François BELHOMME
- Manon CROIZET, pouvoir à Dominique CROIZET

Secrétaire de séance : Dominique CROIZET



Vu les statuts de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire en date du 04 février 2020 mis à jour en février 2024 ;

Considérant que la commune d'Épernon est un membre actif de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire ;

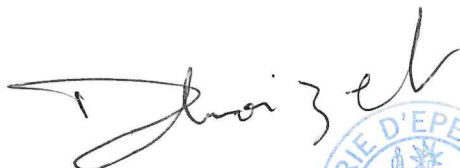
Considérant que l'article 6 du titre II des statuts prévoit de désigner pour la durée du mandat municipal deux élus (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune d'Épernon aux instances de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire ;

Considérant la délibération du conseil municipal n°2026/33 en date du 28 avril 2026 désignant Madame Caillé-Cayzac en qualité de représentante suppléante de Monsieur le Maire représentant titulaire au sein de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire ;

Considérant que Madame Caillé-Cayzac a notifié aux membres du conseil municipal sa démission de ses fonctions de représentante suppléante, le conseil municipal est invité à désigner Madame Lydie Daligaux à cette fonction.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Désigne Madame Lydie Daligaux représentante suppléante au sein de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire.




Secrétaire de séance
Dominique CROIZET

Fait et délibéré à Épernon,
le 14 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BOUR




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.